

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00856

Numéro SIREN : 419 334 586

Nom ou dénomination : PREMIERE PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 16822



RSM Méditerranée
260 chemin Tour de l'Evêque
Immeuble SAGA
Parc Georges Besse II
30000 Nîmes
RCS Nîmes 399 116 698

PREMIERE PIERRE

Société à responsabilité limitée

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société PREMIERE PIERRE,
société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

SARL PREMIERE PIERRE
200 avenue Gambetta
34400 LUNEL
419 334 586 R.C.S. Montpellier

A l'associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 2 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître :

- notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- l'analyse de la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières d'exploitation.

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'avantage particulier.

Analyse de la situation de la société

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la situation de 9 mois arrêtée au 30 juin 2021, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité fait apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 1.027.627 €, contre 814.644 € l'exercice précédent,
 - des autres achats et charges externes de 336.568 €, contre 580.124 € l'exercice précédent,
 - des charges de personnel de 392.711 €, contre 115.207 € l'exercice précédent,
 - des produits financiers de participations de 272.236 €, contre 743.129 € l'exercice précédent,
 - un bénéfice net de 368.980 € et des capitaux propres de 4.439.220 € au 30 juin 2021,
- les diligences relatives aux événements postérieurs à la clôture ne laissent apparaître aucune dégradation des états financiers de nature à remettre en cause que le fait que les capitaux propres soient supérieurs au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 13 septembre 2021

**Commissaire à la transformation,
RSM Méditerranée, Membre de RSM International**



Sébastien BEAUGRAND